

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date d'affichage
26/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 21 MARS 2026

L'an deux mil deux mil vingt six, le vingt et un mars à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GIMBERT, Maire

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Lydia PARGUEY, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI.

Absents excusés : .

Secrétaire : Maryse SICLET

ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

–M. PAILLARD Frédéric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

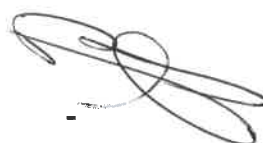
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire
Maryse SICLET



Le Maire

Frédéric PAILLARD




2026 | 005

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26/03/2026
ID : 039-213900392-20260320-2026_D005-DE

